

Séance du 20/12/2023

Délibération N°201223/04

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	35
Excusés :	5
Pouvoirs : ...	7
Votants : ...	42
- dont « pour »: ...	40
- dont « contre »: ...	1
- dont abstention :	1

Le 20 décembre 2023 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 14 décembre 2023, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à VERGOIGNAN**.

Présents : Mrs et Mmes, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, SOUC Jean Claude, MALHERBE Bernard, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, CAZABAN Yves , SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAFFITAU Corinne, BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, BARRAUD Danielle, DEHEZ Gérard,

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à SOUC Jean Claude,
MECHIN Isabelle à POMIES Claude,
PELLARINI Philippe à MALHERBE Bernard,
MARTIN Didier à BARRAILH-LAFARGUE Vincent ,
DARRIEUMERLOU Nathalie à ASSIBAT Marie,
LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe,
DUFAU Jean Jacques à CAMPAGNE Jean Luc,

**Objet : Subvention accordée à la SISA Maison de santé de l'Adour**

M. le Président explique que la Communauté de Communes travaille en partenariat avec les professionnels de santé depuis plusieurs années. Cela a tout d'abord abouti à la création des maisons de santé d'Aire et d'Eugénie.

Néanmoins, la diminution du nombre de médecins généralistes reste un problème. C'est pourquoi la collaboration se poursuit avec les structures fédérant les professionnels de santé localement :

- la SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires) engagée dans un projet de santé sur le territoire communautaire
- la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de l'Adour qui regroupe des professionnels sanitaires, médico sociaux et sociaux sur un périmètre lando-gersois (Aire, Eugénie, Riscle, Le Houga). La Communauté de communes est membre de la CPTS.

Dans le cadre de cette démarche, le budget primitif 2023 a prévu une enveloppe de 35 000€ dans le compte 617 « Etudes et recherches » afin de permettre la mise en œuvre d'actions concrètes en matière d'accès à la santé sur le territoire.

Concernant la SISA, il est proposé le financement de mobilier professionnel et de matériel informatique ainsi qu'un logiciel pour l'accueil de deux médecins au sein de la maison de santé pour un montant de 10 227€.

M. le Président sollicite l'autorisation de procéder au versement de cette subvention attribuée à la SISA Maison de Santé de l'Adour.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à la majorité : 40 POUR – 1 ABSTENTION - 1 CONTRE

AUTORISE le Président à verser cette subvention d'un montant de 10 227 € à la SISA Maison de Santé de l'Adour.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS